Libération, 19 novembre 2011

VU D'ORLÉANS Par MOURAD GUICHARD

Gemalto condamné pour licenciements boursiers

a chambre sociale de la cour d'appel d'Orléans vient de donner raison aux 34 ex-employés de Gemalto qui s'opposaient à leur licenciement économique survenu en 2007 (Libération du 22 juin 2007). «Le licenciement pour motif économique n'est pas revêtu d'une cause réelle et sérieuse», tranche le jugement qui condamne la société à verser plus de 570 000 euros aux plaignants. Il s'appuie sur les résultats du groupe au moment des faits, avec un chiffre d'affaires passé de 760 millions d'euros au premier semestre 2007, à 791 millions l'année suivante. Après une tentative de reprise chaotique, ce sont 362 salariés qui avaient été licenciés par ce leader de la carte à puce, de la carte sans contact et des pièces d'identité sécurisées.

«C'est un gàchis considérable, pour Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret (PS) qui avait interpellé gouvernement et ministères. Gemalto est un groupe qui se porte très bien, qui possède une technologie forte. Il s'est clatrement agi de licenciements boursiers et la décision du tribunal est profondément juste.» L'élu rappelle que l'ensemble de

ses interlocuteurs d'alors reconnaissait le caractère «injuste» de cette décision. «Il est clair que les actionnaires, qui sont les vrais fauteurs de crise, auront préféré leurs dividendes au développement de l'emploi et aux investissements», estime également Michel Ricoud, conseiller général (PCF) du Loiret. Pour Jocelyne Chesneau, l'une des 34 salariés, cette victoire, «si elle ne règle pas tout», permet de rétablir les licenciés dans leur droit. «Dès le départ, nous savions qu'il n'y avait aucune raison économique, rappelle-t-elle. Mais il y a eu des pressions, et même des menaces, pour que les gens acceptent la prime supralégale et n'aillent pas en justice.»

Parmi les 34 employés concernés par cette procédure, seuls 11 ont depuis retrouvé un contrat à durée indéterminé, «Cinq anciens salariés n'ont aucun emploi depuis trois ans, dénonce Jocelyne Chesneau. Le taux de 95% de reclassement annoncé par la direction de Gemalto est totalement faux.» L'année suivant la fermeture du site de Saint-Cyr-en-Val (Loiret), l'entreprise avait reçu le prix de la meilleure performance boursière de la chaîne BFM,